

enviram
Groupe-conseil

--- **PR5.2**
Dragage dans l'embouchure de la
rivière Richelieu
Sorel-Tracy 6211-02-0a1

Siège social : 1990, rue Jean-Talon nord, bureau 225, Sainte-Foy (Québec) G1N 4K8 - Tél.: (418) 682-3449 - Fax: (418) 682-5562
Longueuil : 3653, chemin Chambly, Longueuil (Québec) J4L 1N9 - Tél. : (450) 646-7606 - Fax : (450) 928-0663

Sainte-Foy, le 19 avril 2004

Monsieur Serge Pilote
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement du Québec
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque-Est, 6e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : *Étude d'impacts sur l'environnement -
Projet de Dragage dans l'embouchure de la rivière Richelieu
Précisions concernant le document Réponses aux questions et commentaires du
ministère de l'Environnement du Québec
N/Dossier : (01-1007.4)*

Monsieur,

En janvier 2004, la Société des parcs industriels Sorel-Tracy vous a fait parvenir un document fournissant des réponses aux questions et commentaires que vous nous aviez transmis concernant l'étude d'impacts sur l'environnement relativement au projet de **Dragage dans l'embouchure de la rivière Richelieu**.

Suite aux discussions tenues à ce sujet, nous souhaitons apporter certaines précisions aux questions 1, 5, 13, 22 et 23.

Q01. Sur l'accord des utilisateurs des installations portuaires

La Société des parcs industriels de Sorel-Tracy Inc. est le mandataire de la communauté bas-richeloise pour favoriser le développement des activités économiques de la région. Elle a donc, entre autres, le devoir de s'assurer que les activités portuaires soient maintenues et même encouragées.

Dans ce contexte, le dragage de l'embouchure de la rivière Richelieu jusqu'à la voie de navigation du fleuve Saint-Laurent est du ressort de la communauté puisqu'il sert les intérêts de tous les différents utilisateurs des installations portuaires. La partie de dragage en front des quais relève plutôt du domaine privé par les activités des entreprises qui y sont associées.



Ainsi donc le dragage à proximité des quais 14 et 15 est du ressort de la compagnie James Richardson International Inc. (JRI); laquelle a obtenu un décret du ministère de l'Environnement permettant un dragage d'entretien sur une période de 10 années. Dans le cas du quai 19, Terminal Maritime Sorel-Tracy (TMST) est le principal utilisateur de ce quai. Comme ces deux entreprises représentent les principaux utilisateurs des installations mentionnées en terme de trafic maritime pour le port de Sorel-Tracy, il est évident qu'ils sont impliqués dans l'entretien des installations. Toutefois, dans un esprit de meilleure gestion environnementale du dragage d'entretien dans l'embouchure de la rivière Richelieu, il est souhaitable d'harmoniser les travaux de dragage en front des quais (domaine privé) et dans la zone d'accès à ces quais (domaine public). C'est pourquoi l'étude d'impacts sur l'environnement du projet de dragage dans l'embouchure de la rivière Richelieu regroupe les informations concernant l'ensemble des besoins en dragage.

Dans cette optique, des démarches ont été amorcées pour établir une entente avec ces deux entreprises. Dans le cas de JRI, l'entente se ferait pour une meilleure synchronisation du dragage puisque l'entreprise a déjà une autorisation qui lui permet d'effectuer un dragage d'entretien. Les travaux de JRI ne sont pas remis en cause dans l'étude d'impact mais les volumes sont comptabilisés pour donner un portrait complet de la situation du dragage dans ce secteur. En effet, il serait plus avantageux d'effectuer un dragage conjoint pour des raisons économiques (rendement au volume, mobilisation-démobilisation, installations d'assèchement des sédiments), de navigation et, en fin de compte, moins d'effets environnementaux.

Dans l'hypothèse où il n'y aurait pas d'entente avec JRI, le projet demeure toujours valable puisque JRI ferait ses propres travaux de dragage en vertu de l'autorisation en sa possession. Dans le cas de TMST, la situation est similaire malgré l'absence d'entente; l'entreprise doit assumer l'entretien des abords du quai 19 alors que l'accès au chenal de navigation du fleuve est du ressort communautaire. La Société des parcs industriels Sorel-Tracy Inc. pourrait procéder alors uniquement dans les secteurs du domaine public en excluant la zone autorisée pour JRI et la zone en front du quai 19 (TMST).

Quoiqu'il en soit, les ententes ne peuvent être complétées sans que les conditions du projet ne soient précisées en terme de volume à draguer, méthodes à utiliser et les coûts à assumer.

Q05 Concernant le niveau d'eau du fleuve

Afin de mieux illustrer l'évolution de l'hydrologie du fleuve, nous joignons, en annexe à la présente, des informations tirées des sites Internet des organismes suivants:

- Centre Saint-Laurent,
- Service hydrographique de Pêches et océans Canada.

Q13 Concernant l'utilisation des sédiments

Butte L

Des démarches sont entreprises auprès de la MRC du Bas-Richelieu pour l'obtention d'une dérogation afin de permettre le remblai (butte L) dans la zone de grand courant (0-20 ans) à proximité du remblai de la voie ferrée en vertu de l'article 15 de l'annexe 2 "Liste des catégories



d'ouvrages admissibles à une demande de dérogation" de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.

D'une part, l'implantation de la butte L pourrait être incorporée dans un ensemble récréatif riverain à la rivière Richelieu; ensemble projeté par la Ville de Sorel-Tracy du côté nord du remblai existant de la voie ferrée. Le remblai proposé "Butte L" serait implanté du côté sud en appui sur le remblai de la voie ferrée et formerait une plate-forme surélevée s'intégrant bien avec le remblai existant de la voie ferrée. Des démarches sont entreprises avec la Ville de Sorel-Tracy en ce sens.

D'autre part, les structures (piliers de l'ancien pont) et le remblai du chemin de fer forment déjà des éléments contraignants pour l'écoulement des eaux dans la zone d'inondation 0-20 ans. Comme l'implantation de la butte L s'appuie sur le remblai existant du chemin de fer, cette butte n'ajoute pas d'obstacle aux structures en place quant à l'écoulement des eaux.

De ce fait, le projet prend son importance tant pour l'utilisation des sédiments et la réhabilitation d'un secteur industriel que pour l'accessibilité visuelle à la rivière et pour une aire de détente qui pourra être appréciée dans le secteur.

Site E

Concernant le site E, le terrain appartient à la Société des parcs industriels de Sorel-Tracy Inc. et le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur dans ce secteur. Cette butte paysagère vise principalement une amélioration de l'aspect visuel et esthétique pour les utilisateurs du chemin Saint-Roch.

Parc industriel Édouard-Simard

Concernant l'utilisation du parc industriel du boulevard Poliquin (parc industriel Édouard-Simard), il faut se référer à la résolution de la Ville de Sorel-Tracy qui autorise l'utilisation du site pour la disposition des sédiments (voir l'annexe 14 de l'étude d'impacts sur l'environnement).

Quoiqu'il en soit, la Société des parcs industriels Sorel-Tracy Inc. s'engage à n'effectuer les travaux de mise en place des aires de disposition des sédiments qu'une fois les autorisations obtenues.

Q22 Concernant la période pour le transport des sédiments

Au sujet de la période de transport des sédiments, il est difficile pour le moment de fournir une date précise pour la circulation des camions qui devront transporter les sédiments. Toutefois, la Société des parcs industriels de Sorel-Tracy Inc. s'engage à consulter la Ville de Sorel-Tracy pour déterminer la meilleure période pour le transport des sédiments lorsque les sédiments seront dans un état acceptable pour leur transport.

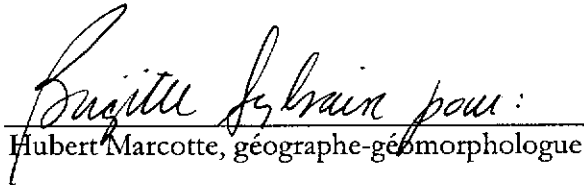


Q23 Concernant l'état du parc industriel Ludger-Simard

L'annexe 4 du document Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement du Québec fournit les informations concernant l'état du milieu du parc industriel Ludger-Simard où seront disposés les sédiments de qualité A-B. Les travaux effectués par la firme GSI Environnement dans le cadre du programme Revi-Sols ont été vérifiés par le ministère de l'Environnement du Québec et la Ville de Sorel-Tracy et démontrent qu'il "serait possible d'utiliser les sédiments A-B pour constituer des écrans de dissimulation paysagers intégrés au milieu".

Espérant que le tout vous donnera satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur Pilote, l'expression de nos sentiments distingués.

LE GROUPE-CONSEIL ENVIRAM


Hubert Marcotte, géographe-géomorphologue

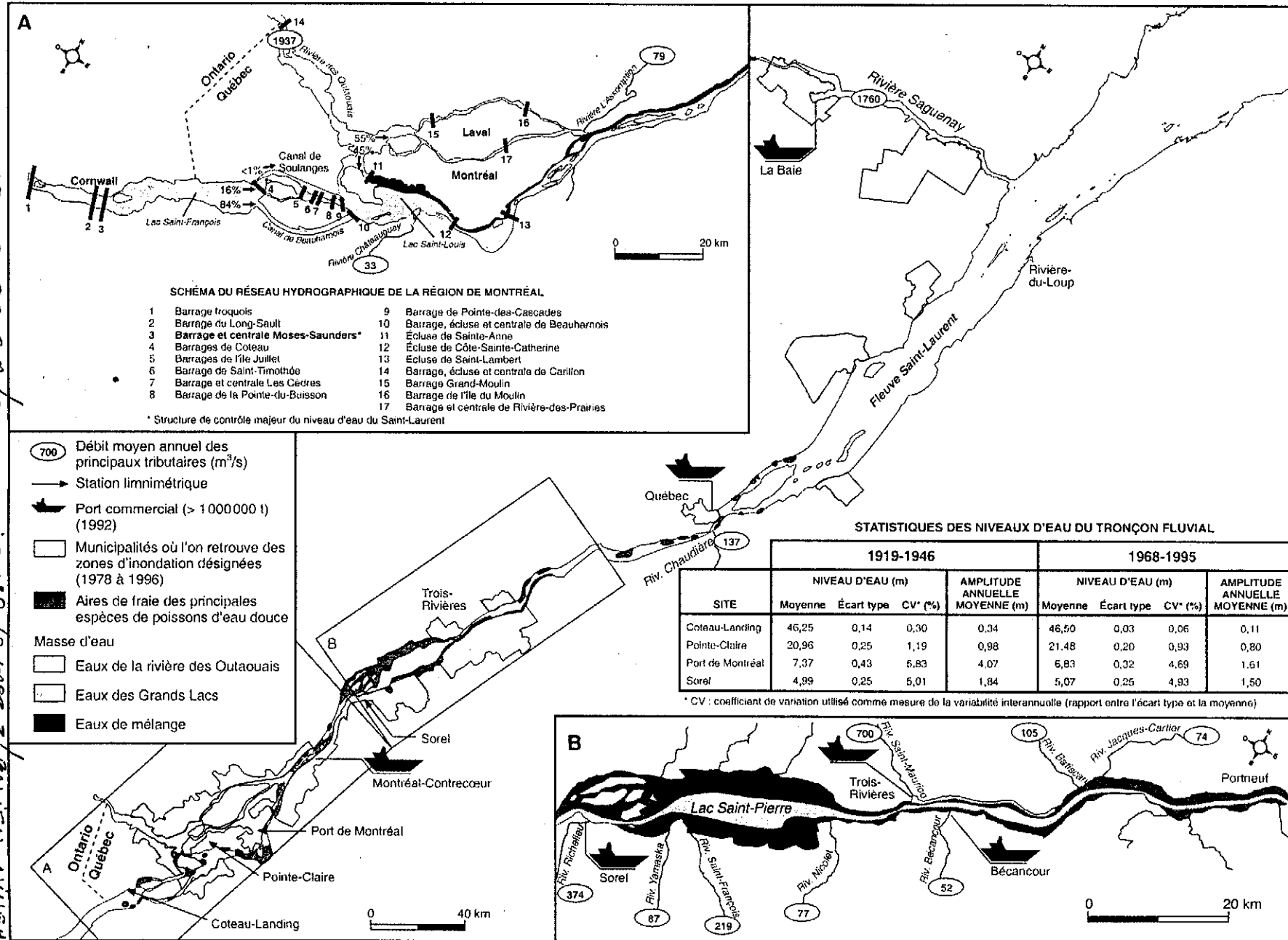
HM/bs

c.c. M. Claude Piché, Société des parcs industriels Sorel-Tracy Inc.

P.j.

Les fluctuations des niveaux d'eau du Saint-Laurent

FIGURE 1 Principales caractéristiques du réseau hydrographique du Saint-Laurent et usages influencés par les fluctuations des niveaux d'eau



www.slu2000.qc.ca/communiqués/presse/BOUVEAU_NIVEAU
 DEAU - G. PDF

CENTRE SAINT-LAURENT



Water Levels Niveaux d'eau

Great Lakes and Montreal Harbour

Monthly Bulletin prepared by the
Canadian Hydrographic Service
Department of Fisheries and Oceans

Grands Lacs et port de Montréal

Bulletin mensuel préparé par le
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et des Océans



March 2004 Mars

Water Level Advisory

Water levels on all of the Great Lakes except Lake Ontario are below their all-time average levels for this time of year. Lake Ontario is at its all-time average level for this time of year. Lakes St. Clair, Erie and Ontario are above the level of Chart Datum. Lakes Superior and Michigan-Huron are below the level of Chart Datum. The water level at Montreal Harbour on the St. Lawrence River is near its all-time average level for this time of year and is above the level of Chart Datum. **Mariners should exercise extreme caution throughout the entire system, especially during periods of strong winds when water levels can rise or fall significantly in a short period of time.**

Avis du niveau d'eau

Les niveaux d'eau de tous les Grands Lacs à l'exception du lac Ontario sont en deça de leur moyenne de tous les temps pour cette période de l'année. Le lac Ontario est à son niveau moyen de tous les temps pour cette période de l'année. Les niveaux des lacs Saint-Claire, Érié et Ontario sont au-dessus du niveau de référence. Les lacs Supérieur et Michigan-Huron sont au-dessous du niveau de référence. Le niveau d'eau au port de Montréal sur le fleuve St-Laurent est près de sa moyenne de tous les temps pour cette période de l'année et est au-dessus du zéro des cartes. **Les navigateurs devraient faire preuve d'extrême prudence à travers tout le bassin hydrographique, particulièrement lors des périodes de forts vents au cours desquelles les niveaux d'eau peuvent grandement monter ou baisser en peu de temps.**

Monthly Mean Water Levels in metres referred to IGLD 1985

Niveaux d'eau moyens mensuels en mètres par rapport au SRIGL 1985

March 2004 Mars	Lake Superior	Lake Huron	Lake St. Clair	Lake Erie	Lake Ontario	Montréal
Mean for month (preliminary data) Moyenne mensuelle (données préliminaires)	183.07	175.90	174.77	173.96	74.72	6.64
Mean for month last year Moyenne mensuelle, l'année dernière	183.03	175.73	174.53	173.79	74.35	5.64
Mean for month, last 10 years Moyenne mensuelle, 10 dernières années	183.18	176.27	175.00	174.20	74.71	6.62
Statistics for period of record Statistiques pour la période d'observation	1918-2003	1918-2003	1918-2003	1918-2003	1918-2003	1967-2003
Maximum monthly mean / year Moyenne mensuelle maximale / année	183.61 1986	177.12 1986	175.80 1986	174.88 1986	75.37 1952	8.35 1973
Mean for month / Moyenne mensuelle	183.25	176.34	174.90	174.07	74.67	6.99
Minimum monthly mean / year Moyenne mensuelle minimale / année	182.74 1926	175.58 1964	174.05 1934	173.20 1934	73.94 1935	5.64 2003
Probable mean for next month Moyenne probable du mois prochain	183.14	176.00	174.84	174.13	74.85	7.30
Chart datum / Zéro des cartes	183.2	176.0	174.4	173.5	74.2	5.55

To convert from metres to feet, divide by 0.3048

Pour convertir de mètres en pieds, divisez par 0.3048

Information

The monthly mean levels for the previous year and current year shown on the graphs are the average of water levels recorded at a network of gauging stations on each lake. Historical data from these networks are used to determine the all-time average and the historical extreme monthly levels.

Water levels for the Canadian stations in the networks are collected by the Canadian Hydrographic Service. Six month forecasts of the probable range of future levels are prepared under the auspices of the International Coordinating Committee on Great Lakes Basic Hydraulic and Hydrologic Data by Environment Canada and the Detroit District, Corps of Engineers.

This bulletin is distributed each month as a public service and copies may be obtained free of charge from:

Canadian Hydrographic Service
Canada Centre for Inland Waters
867 Lakeshore Road
P.O. Box 5050
Burlington, Ontario, L7R 4A6

Additional information on water levels in the Great Lakes System may be obtained by telephoning the Canadian Hydrographic Service at (877) CHS-LINK (877-247-5465), by fax at (905) 336-8916, or by email at CATCWL@dfo-mpo.gc.ca

World Wide Web at: <http://chswww.bur.dfo.ca/danp/>

Renseignements

Les niveaux moyens mensuels de l'année précédente et de l'année courante indiqués sur les graphiques sont la moyenne des niveaux d'eau enregistrés à un réseau de stations limnigraphiques sur chaque lac. Les données historiques de ces réseaux sont utilisées pour déterminer les moyennes mensuelles de tout temps et les extrêmes historiques.

Les niveaux d'eau pour les stations canadiennes dans les réseaux sont recueillis par le Service hydrographique du Canada. Les prédictions de six mois sont préparées sous les auspices du Comité international de coordination sur les données de base hydrauliques et hydrologiques des Grands Lacs par Environnement Canada et le "Detroit District, Corps of Engineers".

Ce bulletin est distribué chaque mois à titre de service au public et on peut obtenir des exemplaires gratuits en s'adressant au :

Service hydrographique du Canada
Centre canadien des eaux intérieures
867, chemin Lakeshore
C.P. 5050
Burlington (Ontario) L7R 4A6

On peut obtenir de plus amples renseignements sur les niveaux d'eau du réseau des Grands Lacs en téléphonant durant les heures de bureau au Service hydrographique du Canada au (877) CHS-LINK (877-247-5465), par télécopieur à (905) 336-8916 ou par courrier électronique à CATCWL@dfo-mpo.gc.ca.

World Wide Web à <http://chswww.bur.dfo.ca/danp/>

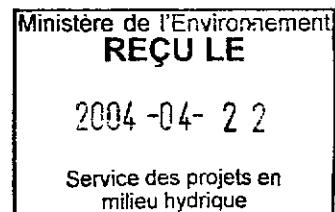
Over 50% recycled paper
including 10% post
consumer fibre



Plus de 50 p. 100 de
papier recyclé dont 10 p.
100 de fibres post-consumma-
tion



enviram
Groupe-conseil



Siège social : 1990, rue Jean-Talon nord, bureau 225, Sainte-Foy (Québec) G1N 4K8 - Tél. : (418) 682-3449 - Fax : (418) 682-5562
Longueuil : 3653, chemin Chambly, Longueuil (Québec) J4L 1N9 - Tél. : (450) 646-7606 - Fax : (450) 928-0663

Sainte-Foy, le 22 avril 2004

Monsieur Serge Pilote
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement du Québec
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque-Est, 6e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : *Étude d'impacts sur l'environnement -
Projet de Dragage dans l'embouchure de la rivière Richelieu
Précisions supplémentaires concernant le document Réponses aux questions et
commentaires du ministère de l'Environnement du Québec
N/Dossier : 01-1007.5*

Monsieur,

En janvier 2004, la Société des parcs industriels Sorel-Tracy vous a fait parvenir un document fournissant des réponses aux questions et commentaires que vous nous aviez transmis concernant l'étude d'impacts sur l'environnement relativement au projet de **Dragage dans l'embouchure de la rivière Richelieu**. Suite aux discussions tenues à ce sujet, certaines précisions ont été apportées aux questions 1, 5, 13, 22 et 23. Toutefois, nous désirons ajouter certaines informations aux questions 1 et 13.

Concernant la question 1 au sujet d'un accord avec les partenaires TMST et JRI, il est entendu qu'un tel accord devra être dûment signé avant la demande de certificat d'autorisation pour le dragage.


En regard de la question 13 sur l'utilisation des sédiments pour ériger une butte (Butte L), il est entendu qu'une réponse positive devrait être reçue à notre demande de dérogation puisque cette butte serait dans une zone d'inondation 0-20 ans. Advenant le cas, où notre demande soit refusée ou que les délais d'obtention d'une telle dérogation dépassent une année, les matériaux asséchés pourront être disposés à l'ancien site d'enfouissement (LES Saint-Pierre-de-Sorel) puisque l'espace est disponible tel que démontré dans le rapport *Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement du Québec* (Question 11, page 30) et que l'autorisation de dragage d'entretien portera vraisemblablement sur 10 ans et non 12 ans tel que demandé.





Espérant le tout conforme à votre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur Pilote,
l'expression de nos sentiments distingués.

LE GROUPE-CONSEIL ENVIRAM


Hubert Marcotte, géographe-géomorphologue

cc Claude Piché, directeur général, Société des parcs industriels Sorel-Tracy Inc.